

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine Faivre, Maire

Etaient présents : Jean-Paul VEAUDEQUIN, Philippe SARRAUSTE, Claude FAUCHER, Isabelle BELLY, François GASPARD, Guy Antoine de LA ROCHEFOUCAULD, Maxime CREPIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean Paul VEAUDEQUIN a été élu secrétaire de séance.

*A la suite de l'attaque terroriste en Israël le 7 octobre, une minute de silence est observée en soutien aux victimes. (L'allocution affichée est lue par François Gaspard).*

Madame le maire demande au conseil de bien vouloir ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Acquisition d'un triporteur électrique dans le cadre de la modernisation du Point d'informations touristiques
- Participation de la commune au programme de déploiement de bornes électriques porté SDEVO

Des questions diverses sont à ajouter à l'ordre du jour : Guy-Antoine de LA ROCHEFOUCAULD souhaite faire un point sur la commission tourisme de la CCVVS et Isabelle BELLY souhaite parler de l'évolution du site internet et de la journée chemin du 28 octobre.

Madame le maire souhaite faire un point sur l'avancée des travaux : elle explique qu'à l'heure actuelle tous les travaux qui avaient été prévus au budget communal sont achevés comme la rénovation de chemins communaux et de l'escalier de la Vieille Charrière de Gasny, réfection du auvent de l'église, installation d'une balançoire au stade, passage en 100% LED de l'éclairage public et fin de la deuxième tranche de la rénovation du bâtiment communal le Grenier à Sel.

## **I – Délibérations**

### **Décision modificative :**

Madame le maire explique au conseil municipal que lors du vote du budget 2023, nous n'avions pas prévu de crédits au C/165 (dépôt et cautionnement reçu) or nous avons eu un changement de locataire et un décès pour lesquels nous devons rendre des cautions à hauteur de 712€ que nous prendrons au 020 (dépenses imprévues).

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Remboursement des frais de missions lors de la commission qualité à Montrésor :**

Madame le maire indique au conseil municipal que lors de la commission qualité pour les Plus Beaux Villages de France qui s'est déroulée à Montrésor, les frais d'hébergement ont été réglés directement par l' élu, il y a donc lieu de lui rembourser à hauteur de 200€.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Renouvellement de l'adhésion au PBVF suite au rapport de réexpertise :**

Pour rappel, lors de la commission qualité et labellisation qui s'est tenue les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet, les membres ont décidé de confirmer le classement de La Roche Guyon parmi les PBVF assorti de réserves qui sont similaires aux expertises réalisées en 1999 et 2013 à savoir :

« **Façades** : La commune doit poursuivre ses efforts pour améliorer le cadre de vie des habitants et développer l'intérêt de la découverte du village en favorisant les réhabilitations de qualité du bâti privé.

Il appartient à la municipalité de prendre toutes les dispositions permettant de favoriser une dynamique globale de réhabilitation et de mise en valeur du bâti privé,

Répercussions attendues de réhabilitations du bâti privé respectant les « règles de l'art » :

- Amélioration du cadre de vie quotidien de la population,
- Valorisation des biens immobiliers des habitants
- Développement de l'intérêt de la découverte du village par la mise en valeur des caractéristiques historiques, patrimoniales et architecturales du village
- Renforcement de l'attractivité des commerces, boutiques, services, ateliers d'art .....
- Développement de l'attractivité du village pour favoriser l'installation d'habitants et d'activités. »

Madame le maire précise que plusieurs des solutions évoquées dans le rapport existent déjà, en particulier auprès du Parc Naturel Régional ( aides pour la rénovation de façades, architecte conseil,...)

« **Espaces publics** : La commission félicite la municipalité pour les efforts engagés afin de favoriser ses espaces publics, néanmoins certaines rues et ruelles offrent des aspects sommaires et/ou peu confortables à la marche et/ou avec une ambiance routière car occupées par des voitures.

La commune doit poursuivre ses efforts.

**Réseaux aériens** : La commune de La Roche Guyon fait partie des très rares villages labellisés ou subsistent encore de nombreux réseaux aériens comme par exemple la rue Paul Dauvergne, rue de la Charrière des Bois.... ».

Madame le maire explique que la commune n'a pas adhéré au syndicat le moins généreux il y a une vingtaine d'année. Effectivement le SIERC dont la commune ne fait pas partie subventionne à hauteur de 70% l'enfouissement des réseaux alors que le SDEVO ne subventionne au mieux qu'à 40% sur 380 000€ pour des travaux dans la charrière des bois, le reste à charge pour la commune est trop important. Maintenant l'adhésion au SIERC n'est plus possible car les deux syndicats ont fusionné. Il conviendra donc lorsque la commune sera prête à engager ces travaux de solliciter des subventions exceptionnelles, comme il le lui a été conseillé par le Préfet du Val d'Oise.

Toutefois en recommandations générales, la commission invite « la municipalité à poursuivre ses efforts en faveur du village pour maintenir sa population permanente et pour maintenir les commerces et diverses activités. »

Il faut donc pour valider ce rapport et confirmer notre adhésion au Label PBVF, prendre une délibération et signer une charte qualité et environnementale.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Changement de délégué à l'association des Plus Beaux Villages de France :**

Madame le maire propose de changer de délégué représentant la commune au sein des Plus Beaux Villages. Elle explique considérer qu'il est important de faire tourner ce siège afin que chacun puisse apprécier les enjeux et les attendus par le label. Je vous propose donc de désigner Jean-Paul Veauquin, Maire-adjoint pour représenter la commune.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial :**

A la suite de la réorganisation du secrétariat de mairie et de la mise en retraite de l'agent Annie BRUNY à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, Madame le maire propose au vu des besoins de supprimer le poste pour garder seulement 2 adjoints administratifs territoriaux.

Pour mémoire : la répartition des missions est la suivante : Sophia MASSON s'occupe de l'Agence postale communale, de l'urbanisme et de la permanence de mairie, demeure ASVP, mais avec un exercice concentré sur la saison touristique. Cécile DA COSTA : secrétaire de mairie et permanence.

Toutefois le conseil municipal se pose la question de savoir si un troisième poste technique ne serait pas envisageable, Madame le maire propose au conseil d'essayer l'année 2024 avec le même effectif et de trancher pour l'année 2025 en prenant toujours un saisonnier pour 6 mois en 2024. Le chapitre des dépenses du personnel est déjà conséquent pour le budget, et limiter cette dépense permet de dégager des ressources pour des investissements.  
Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Fixation des taux de promotion pour les avancements de grades :**

Le CIG nous a demandé de créer les lignes directrices de gestion.

Le rôle des LDG est de préciser les orientations générales d'une structure publique en matière de gestion des ressources humaines, notamment la mobilité, la promotion ou encore la valorisation des parcours professionnels, les prévisions de recrutement.

Dans ses LDG, il faut intégrer les taux de promotion pour les avancements de grade des agents, un projet de délibération a été envoyé au comité social territorial qui a été approuvé à l'unanimité c'est-à-dire que les taux d'avancement sont à 100% pour tous les grades. C'est la formule standard pour les communes.

Madame le maire précise qu'il n'y a aucune automaticité : après l'examen des différents dossiers proposés, Madame le maire demeure décisionnaire à l'avancement de grades.  
Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Adhésion de la commune de Banthelu au Syndicat Intercommunal de l'Assainissement Autonome :**

Pour information, la commune de Banthelu souhaite intégrer le Syndicat Intercommunal d'assainissement autonome. Les communes déjà adhérentes doivent délibérer pour accepter ou non l'adhésion de Banthelu.

➤ Evoquant le SIAA, Madame le maire informe qu'une campagne de contrôle de l'assainissement non collectif aura lieu sur la commune dans les prochains mois (à partir de décembre-janvier). La dernière campagne avait été faite il y a 8 ans.  
Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature M14 passe en M57 pour le budget de la commune. Actuellement nous travaillons avec la M14 développée cela veut dire que certains articles sont subdivisés en plusieurs autres articles, pour la nomenclature M57 il faut choisir entre la version abrégée et la développée, en comparant les deux, la version abrégée ressemble plus à notre version actuelle, nous partons donc pour 2024 avec la M57 abrégée.  
Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Don au comité des fêtes de Haute-Isle :**

Madame le maire informe que le comité des fêtes de Haute Isle nous a prêté le château gonflable pour la fête de fin d'année organisée par l'association des Petits Saules. Elle propose de leur faire un don de 100€ pour les en remercier. Habituellement, le CCAS louait une structure gonflable, mais il y a eu un souci de délai dans l'organisation de l'évènement.  
Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Validation des statuts du SIGEL :**

Madame le maire rappelle qu'à la suite au départ du S.I.G.E.L. de la commune d'Amenucourt en 2022, les statuts du syndicat ont été modifiés et adressés en préfecture pour approbation. Le bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité a émis une réserve quant à l'article 11 bis de ces statuts. Les membres du S.I.G.E.L. en réunion le 3 juillet dernier ont voté à l'unanimité la modification de cet article en supprimant la mention :

*"...et les communes ayant signé une convention avec la commune d'accueil."*

Il n'est en effet pas possible de fixer dans les statuts du syndicat les termes d'une convention.

En date du jeudi 21 septembre 2023, le bureau de contrôle de la légalité nous a précisé que chaque commune adhérente au S.I.G.E.L. disposait d'un délai de 3 mois pour voter cette décision de modification de statuts en réunion de Conseil municipal. Il faut à nouveau délibérer pour valider la version définitive des statuts.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

#### **Evolution du point d'information touristique :**

Nous avons constaté que de nombreux visiteurs hésitent à rentrer dans la Gabelle pour s'informer, le problème avait déjà été évoqué en conseil communautaire, d'autant que le dispositif actuel est couteux et ne répond plus tout à fait aux attentes de visiteurs à la journée ou au week-end.

Madame le Maire indique avoir été appelée dans le courant de l'été par les services de la préfecture qui disposent des crédits non consommés afin de relancer ce projet. Au vu des difficultés de gouvernance à l'interco, Madame le maire a donc avancé sur ce sujet directement qui consiste à acquérir un tripoteur électrique pour un montant de 4000€ environ et à ce que Madame Masson puisse en même temps qu'elle gère le stationnement, orienter les visiteurs. Le coût global du projet est d'environ 7000€.

Afin de ne pas perdre de temps et de laisser passer la possibilité de faire financer ce projet, la commune a monté le dossier. Une fois que nous connaissons les financements, il faudrait avoir un échange avec l'interco qui détient la compétence tourisme.

Monsieur Guy Antoine de LA ROCHEFOUCAULD informe que la première dépense tourisme à l'intercommunalité est la Gabelle et la plus importante recette est la Taxe de séjour, principalement issue de La Roche-Guyon. Le bac de Vétheuil est aussi un point positif pour le tourisme.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

#### **Examen d'un dossier de demande d'autorisation temporaire préalable à la mise en location d'une habitation en meublé touristique :**

Madame le maire informe le conseil avoir reçu un dossier pour une demande d'autorisation temporaire préalable à la mise en location d'une habitation en meublé touristique, le logement se trouve rue du Général Leclerc et il propose déjà de la location meublée, c'est juste un changement de propriétaire mais cela permet de voir si les caractéristiques sont bien respectées. C'est une habitation de 2 étages de 86m<sup>2</sup>, pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes, le rez-de-chaussée est une habitation longue durée.

Le propriétaire propose du stationnement pour ses locataires dans un jardin privatif.

Le conseil municipal émet de fortes réserves sur la possibilité de faire stationner des véhicules sur cette parcelle. Il sera demandé au propriétaire de faire respecter le stationnement sinon les véhicules seront verbalisables à hauteur de 135€, puisqu'ils ne disposent pas d'accès résident.

Cette délibération est votée à la majorité, 7 pour et une abstention.

#### **Adhésion à la compétence facultative « infrastructures de charges » pour l'installation de bornes de recharges de véhicules électriques :**

Madame le maire propose au conseil municipal de participer au programme du SDEVO qui prend en charge le déploiement des bornes pour voitures électriques. La participation au programme ne signifie pas que nous aurons tout de suite de nouvelles bornes à installer. Jean-Paul VEAUDEQUIN rappelle qu'il faudra les installer à des endroits judicieux.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

## **II – Affaires diverses**

#### **Point sur la rencontre avec le service des routes du Département :**

Cette rencontre fait suite à des plaintes de riverains concernant la vitesse de circulation Route d'Haute Isle. Nous avons demandé :

- un aménagement sur la RD à l'est du pour faire demi-tour route d'Haute Isle, vraisemblablement au niveau du garage communal sans emprunter les rues du village ( Fraîche femmes, Paul Dauvergne)
- le remplacement des panneaux monuments historique au carrefour route des crêtes.
- L'avancée du cheminement piéton entre l'arboretum et la cote des bois (des poteaux téléphoniques ralentissent l'exécution du projet).

Le Département propose également un aménagement de sécurité et une piste cyclable route des crêtes. Cela permettrait également de retrouver le cheminement du GR venant ou allant vers Gommecourt.

Pour le conseil municipal ce projet n'est pas viable car tout d'abord bitumer un chemin de terre alors que les agriculteurs y passent tous les jours n'est pas souhaitable. La priorité est de ralentir la vitesse, la question de la dangerosité du carrefour route des crêtes/ route de Gasny n'est pas prégnante. Ce projet semble démesuré par rapport à la réalité de la situation et ne répond pas au besoin de faire ralentir sur les routes départementales.

#### **Echange autour d'un projet de mise en place d'un marché saisonnier :**

Madame le maire explique avoir installé des rues et des places piétonnes les week-ends et jours fériés en saison, des animations sous la halle de la mairie avec la brocante.

Plusieurs Guyonnais m'ont également parlé d'un projet de marché, elle propose donc au conseil d'échanger sur ce projet qui devra se faire en bonne intelligence et sans concurrence directe avec les commerces implantés toutes l'année.

Sa configuration pourrait être la suivante : recours à saisonnier pour assurer les samedis ou les dimanches le placement des exposants, implantation sur un espace visible depuis les départementales, sélection de commerces bouches de qualité (bio, local...) dans l'esprit des marchés locaux des autres villages du Vexin.

Après échanges, le conseil municipal est partant pour ce projet, il serait installé en haut de la rue du Docteur Duval pour la visibilité, il serait hebdomadaire et en saison touristique dans un premier temps d'avril à fin octobre. On attendra les retours pour savoir si nous devons l'installer à longueur d'année. De nombreux sont à travailler tels que l'alimentation électrique, le ramassage des déchets,...

Le droit de place sera fixé ultérieurement en comparaison avec ce qui se fait dans les environs.

-Madame le maire informe le conseil que l'appartement au rez-de chaussée au Grenier à Sel qui s'est libéré va être loué pour 150€ mensuel avec les charges à l'association les Amis de Christian Broutin à compter du 1 novembre 2023

- Madame le Maire informe également avoir pris deux arrêtés : le premier pour dresser une amende aux personnes qui laissent sur la voie publique leurs poubelles plus de 24heures, le second pour fixer les horaires d'ouverture et de fermeture de la Grotte à bières.

-L'assemblée générale du SMIRTOM se déroulera le 17 octobre, Monsieur de La Rochefoucauld et / ou Isabelle BELLY y assisteront.

-Isabelle BELLY indique que pour fêter la rénovation de l'escalier rue de la Vieille Charrière de Gasny et la réouverture du chemin, il est proposé un événement découverte de chemins, ce sera une sortie accompagnée empruntant l'escalier avec une superbe vue. Deux parcours seront proposés, un facile et un deuxième plus expérimenté.

Rendez-vous le samedi 28 octobre à 10h00 place de l'Ecu.

-Point travaux de Jean-Paul VEAUDEQUIN : la rénovation de l'escalier est terminée, le remplacement des volets du grenier à sel plus la peinture viennent d'être achevés, les fenêtres de la mairie et les gardes corps ont été peints.

L'électricité est en conformité à 99%, les chaudières ont été toutes visitées et réparées et les plaques de rues ont été installées au jardin du Yoga, et la rue du Grimpereau et évidemment celle de la promenade Alain Quenneville.

-Isabelle BELLY : Le site internet va évoluer, nous sommes partis de l'union des maires pour le migrer vers Illiwap notre plateforme d'information, cela entraînera une économie de 300€ par an et facilitera sa gestion au quotidien.

-Les retours sur les Journées du Patrimoine sont très encourageantes, elles ont permis de connaître ou de rencontrer 15 artistes du village, d'autres sont encore à découvrir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 21h19.



Le maire,  
Capucine FAIVRE